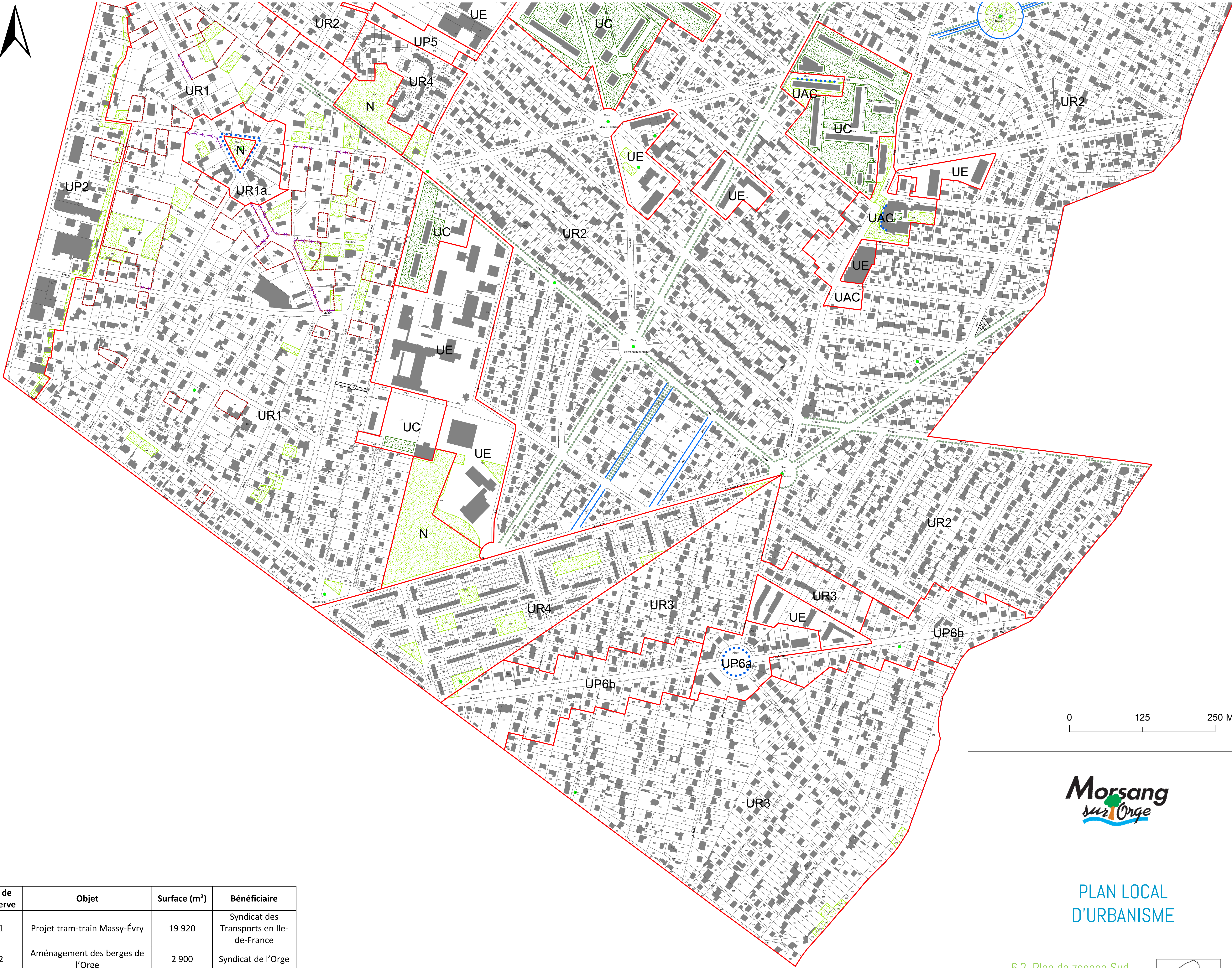
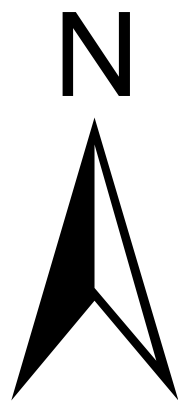


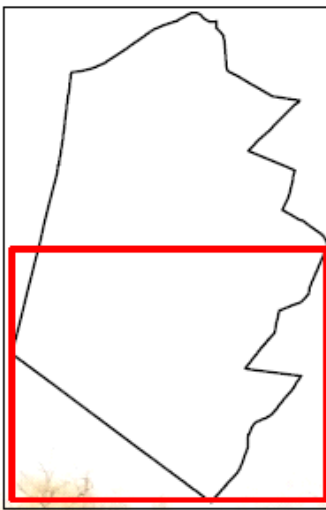


0 125 250 Mètres



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2. Plan de zonage Sud
1/2500



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2016

N° de réserve	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Projet tram-train Massy-Évry	19 920	Syndicat des Transports en Ile-de-France
2	Aménagement des berges de l'Orge	2 900	Syndicat de l'Orge
3	Aménagement des berges de l'Orge	1 300	Syndicat de l'Orge
4	Aménagement de carrefour	115	Commune
5	Aménagement de carrefour	340	Commune
6	Aménagement de carrefour	115	Commune
7	Aménagement de carrefour	1 070	Commune
8	Aménagement de carrefour	215	Commune
9	Aménagement d'espace vert public	350	Commune
10	Aménagement d'un parc de stationnement	60	Commune
11	Continuité du chemin piétonnier public	30	Commune
12	Création de chemin piétonnier public	270	Commune

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (L.151-41)
- Construction ou ensemble de constructions à protéger (L.151-19)
- Ensemble bâti et paysager à protéger ou à mettre en valeur (L.151-19)
- Espace vert protégé (L.151-19)
- Espace vert protégé inconstructible sur au minimum 60% de leur superficie (L.151-19)
- Secteur de point de vue
- Arbre remarquable (L.151-19)
- Trottoir végétalisé (L.151-19)
- Alignement d'arbres (L.151-19)
- Clôture à protéger (L.151-19)
- Linéaire commercial (L.151-16)
- Périmètre de 500 mètres autour des gares